



L'IFITS PARTICIPE À LA POLITIQUE INCLUSIVE

Êtes-vous concerné ?



Vous intégrez une formation dans notre institut :

- Vous avez des besoins spécifiques
- Vous êtes en situation de handicap
- Vous avez une maladie invalidante ou de longue durée



INSTITUT DE FORMATION
INTERHOSPITALIER
THÉODORE SIMON

19 av. de Maison-Blanche
93331 Neuilly-sur-Marne cedex
01 49 44 36 00

E-mail : administration@ifits.fr
Site : www.ifits.fr



« L'Égalité des droits et des chances pour tous »



Faites-vous connaître :

UN RÉFÉRENT HANDICAP est à votre disposition pour faciliter votre parcours en formation.

Contactez-le par mail : referent-handicap@ifits.fr



POURQUOI signaler et faire reconnaître son handicap :

Reconnaissance Organisation de la vie en formation
Aménagements et équipements Accompagnement



CONTACTS UTILES :

- Bureau handicap étudiant de l'Université Paris 13 : scol-handi@univ-paris13.fr
- Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>



LA LOI :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, des aménagements peuvent être proposés.